



REPUBLICQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 29 septembre 2020

N°2020/50 : Désignation des délégués au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM)

L'an deux mille vingt le 29 septembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 18 septembre 2020

Etaient présents : 21

Mesdames, messieurs, Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Denise GONON, Luc AVELINE, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Azdine RAMDAN, Ange AMBROSIO, Jocelyne SERDOS, Geneviève CAIN, Cécile LAROYE, Francine BERTHAUX, Sébastien LASCOURREGES, Jonathan LOZACH

Pouvoirs : 5

Monsieur Eric KRAEMER à madame Geneviève CAIN, madame Birgit SHRUFER à madame Denise GONON, madame Fathia BEN MABROUK à madame Carole CARDOSO, monsieur Stide MARQUEZ à monsieur Manuel MEZE, monsieur Camille FASSI à monsieur Michel EBERHART,

Absents excusés : 3

Messieurs Serge MAGLIOZZI, Philippe RIERA et madame Typhaine TOKPAN,

Michel EBERHART a été élu secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n°2012/07/001 du 6 juillet 2012 portant adhésion de la commune au SMERSEM,

VU l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013-31 du 18 mars 2013 portant création du Syndicat Mixte Départemental d'Electrification issu de la fusion des syndicats « SIESM, SMERSEM, SIER de Donnemarie-Dontilly, SIER du Sud-Ouest Seine-et-Marnais, SIER du Sud-Est Seine-et-Marnais » ;

Accusé de réception par le Préfet de
077-217704758-20200929-2020-50-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

CONSIDERANT les statuts du SDESM et notamment l'article 9.2.1 « composition de chaque comité de territoire » qui mentionne « les conseils municipaux des communes de chaque territoire élisent deux délégués titulaires et un délégué suppléant »

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

DECIDE de désigner au comité de territoire du SDESM :

en qualité de délégués titulaires : Joaquim DA CRUZ, Michel EBERHART

en qualité de déléguée suppléante : Denise GONON

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

Publié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER

